

# SOMMAIRE

- Carte de synthèse du potentiel énergétique
- Carte agents énergétiques
- Production de chaleur
- Mobilité
- Production d'électricité
- Utilisation de l'énergie





### Plan directeur communal de l'énergie Tramelan



Annexe 1 Synthèse du potentiel énergétique

#### Chaleur de l'environnement

#### Utilisation des eaux souterraines



Possibilité d'utilisation limitée



Demande préalable nécessaire

#### Autres informations



Forêts

Réseaux de chaleur existantx



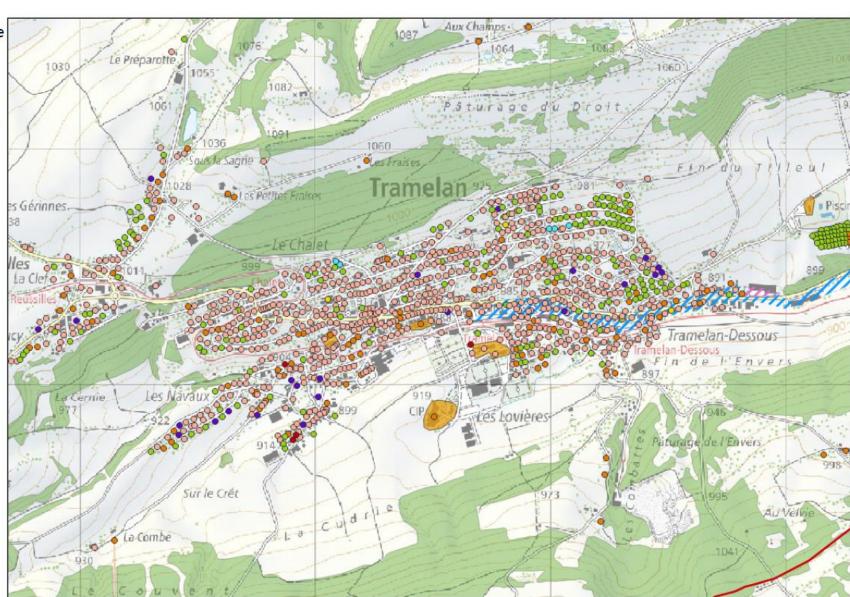
Limites communales

#### Source de chaleur (habitat)

- Mazout
- Gaz
- Pompe à chaleur
- Bois
- Electricité
- Chauffage à distance
- Soleil

#### Sources

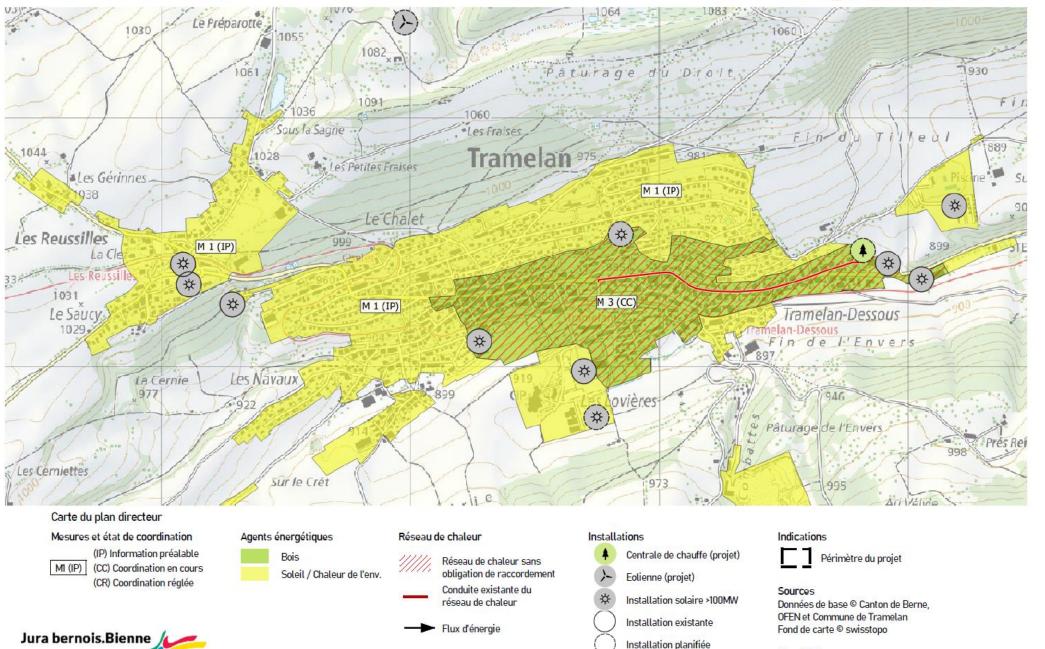
Utilisation des eaux souterraines (GWN), OED Mensuration officielle, Canton de Berne Registre des bâtiments et des logements, OFS Municipalité de Tramelan



#### Plan directeur communal de l'énergie Tramelan



Mars 2024



### Production de chaleur - objectifs cantonaux

 Production de chaleur: Le chauffage des locaux dans les bâtiments d'habitation et de services devra être produit pour plus de 70% à partir de sources d'énergie renouvelables d'ici à 2035.
 Le point rouge de 2018 montre que la valeur-cible n'a pas été atteinte.

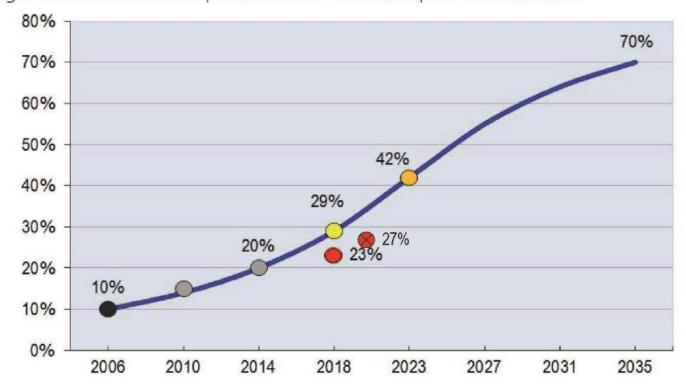


Figure 22 - Comparatif de la part de renouvelable dans la production de chaleur à Tramelan (27% en 2020) par rapport au canton de Berne (23% en 2018) et aux objectifs cantonaux (70% en 2035)



### Mobilité- objectifs cantonaux

2. Mobilité: En 2035, 10% des véhicules immatriculés dans le canton de Berne devront être équipés d'un système de propulsion alternatif (électrique, hybride, biogaz, biomasse, hydrogène). Le point vert de 2018 montre que la valeur-cible a été dépassée.

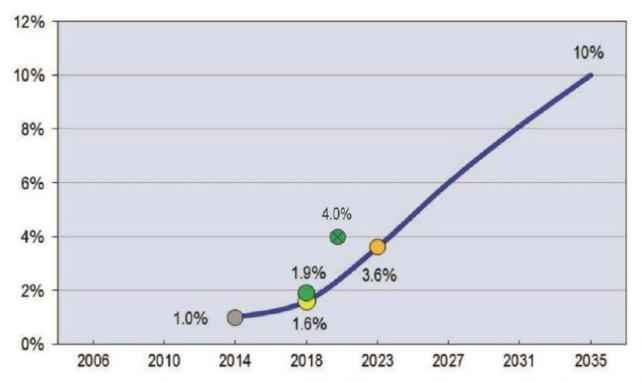


Figure 23 - Comparatif de la part de véhicules équipés d'un système de propulsion alternatif (électrique, hybride, biogaz, biomasse, hydrogène) à Tramelan (4% en 2020) par rapport au canton de Berne (1,9% en 2018) et aux objectifs cantonaux (10% en 2035)

### Production d'électricité-objectifs cantonaux

3. Production d'électricité: 80% au moins de l'électricité requise en 2035 dans le canton de Berne devra provenir de sources renouvelables, force hydraulique comprise (en 2006, environ 60% de l'électricité provenait de la force hydraulique et 1,5% des déchets et de nouvelles énergies renouvelables).
Le point bleu de 2018 montre que la valeur-cible a été tout juste atteinte.

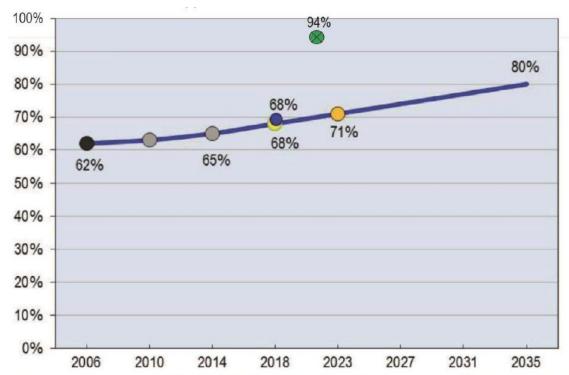
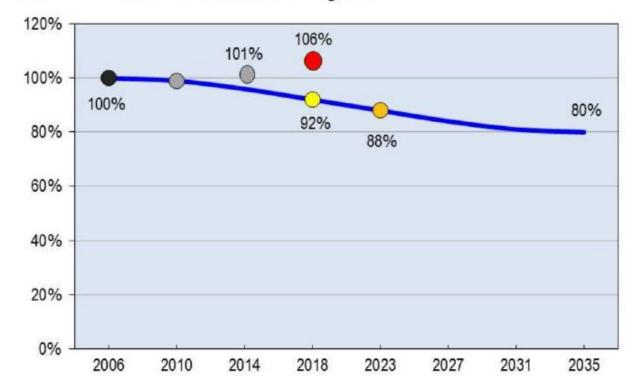


Figure 24 - Comparatif de la part d'électricité d'origine renouvelable, force hydraulique comprise à Tramelan (95.5% en 2020, 94% en 2021) par rapport au canton de Berne (68% en 2018) et aux objectifs cantonaux (80% en 2035)



## Utilisation de l'énergie - objectifs cantonaux

4. Utilisation de l'énergie: En 2035, les besoins en chaleur de l'ensemble des bâtiments du canton devront être réduits de 20% par rapport à 2006. L'efficacité énergétique dans l'industrie, le commerce et l'artisanat devra être optimisée en permanence selon des critères économiques. Le point rouge de 2018 montre que la valeur-cible n'al pas du tout été atteinte. Au contraire, la consommation de chaleur des bâtiments a augmenté.



## Utilisation de l'énergie à Tramelan

### Portrait Énergie de la commune

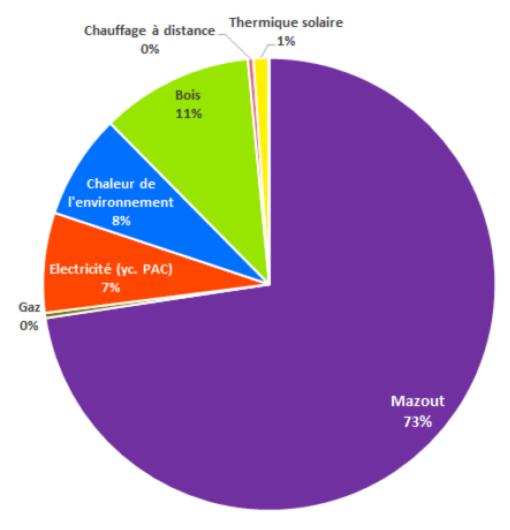
Les tableaux ci-dessous indiquent les données-clés relatives à la consommation énergétique de la commune de Tramelan :

Habitants	4'607	personnes
Surface de référence énergétique (SRE)	339'902	m2
SRE/hab.	73.8	m2/pers.
Consommation énergétique finale	MWh/a	kWh/(hab.*a)
Chaleur	62'170	13'500
Habitat	49'826	10'800
Industrie + services	12'344	2'700
Electricité (hors chaleur)	22′739	4'936
Carburant	20′196	4′384
Total	105′106	22'814



### Consommation pour la chaleur à Tramelan

Consommation finale pour la chaleur de l'habitat			
Agents énergétiques	MWh/a	Part	
Mazout	36'181	73%	
Gaz	182	0%	
Bois	5'418	11%	
Electricité (y.c. électricité PAC)	3'561	7%	
Chaleur de l'environnement	3'726	7%	
Chauffage à distance	199	0%	
Solaire thermique	535	1%	
Autre/inconnu	25	0%	
Total	49'826	100%	
Chauffage	42'758	86%	
Eau chaude	7'068	14%	
Renouvelable	9'679	27%	
Non-renouvelable (fossile)	40'147	73%	





### Fiches de mesure

#### Table des matières

M 01 — Chaleur de l'environnement (soleil, air, bois)	3
M 02 — Réseaux de CAD existants	5
M o3 – Réseau de CAD Tramelan-Centre (projet)	. 7
M 10 — Stratégie d'approvisionnement en bois-énergie	. 9
M 11 — Energie solaire photovoltaïque	10
M 12 — Energie solaire thermique	11
M 13 — Biogaz	12
M 14 – Utilisation de l'eau potable	13
M 15 – Utilisation des eaux usées	14
M 16 — Eaux souterraines	<b>1</b> 5
M 17 — Rejets de chaleur	16
M 18 — Parc éolien « Montagne de Tramelan »	17
M 20 – Réduction des besoins de chaleur	18
M 21 — Infrastructures et bâtiments communaux	19
M 22 — Eclairage public	20
M 23 – Bâtiments historiques	21
M 24 — Information et promotion par la commune	22
M 25 – Subventions communales	23
M 26 – Prescriptions énergétiques communales	24
M 27 — Synergies dans le traitement des permis de construire	26
M 28 – Mise à jour des données du RegBL	27
M 29 – Electromobilité	28
M 30 – Mise en œuvre et controlling	30

### Conclusion

Cette planification répond en somme à la question suivante : « Comment la Municipalité de Tramelan envisage son avenir énergétique à l'horizon 2035, objectif intermédiaire jusqu'à la neutralité carbone en 2050 souhaitée au niveau fédéral ? ».

Ce plan directeur se veut avant tout une aide aux autorités et une ligne directrice à moyen terme, sur laquelle devront s'appuyer les différents services communaux.

La mise en œuvre des mesures nécessitera des moyens humains et financiers à ne pas négliger. Un groupe de travail « énergie » devra être chargé d'implémenter les mesures, de suivre les objectifs fixés au moyen d'indicateurs et d'en rendre compte auprès du Conseil Municipal et de la population.

La création d'un poste de délégué à l'énergie peut s'avérer nécessaire pour mener à bien les mesures proposées.

https://www.tramelan.ch/services/energies-et-r%C3%A9seaux/pdcome.html

